



Cofinancé par
l'Union européenne



**BIODIV'
FRANCE**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

Liberté
Égalité
Fraternité



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

PLAN REGIONAL D'ACTIONS BIODIVERSITE

AXE 2 – PROTEGER LES ESPECES ET LES ESPACES REMARQUABLES

PROJET LIFE BIODIV'FRANCE – WP 4

RESEAU DES GESTIONNAIRES D'ESPACES PROTEGES

WEBINAIRE 20 MARS 2025

QUESTIONS/REPNSES

1 - En lien avec la présentation de Kévin Jean : au sujet des recommandations du WHO (de 2017) sur les 0.5-1ha et les 300 m - est-ce que depuis cette recommandation il y a un suivi sur sa mise en place (un avant - après par exemple), possiblement par pays ?

Réponse de Kévin Jean : Il y a des efforts du côté des autorités de santé pour suivre les recommandations WHO, voir par exemple : <https://theconversation.com/chaleur-pollution-de-lair-et-manque-de-vegetation-les-plus-defavorises-sont-aussi-les-plus-exposes-225518>

<https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2024/espaces-verts-urbains-mobilite-active-reduction-de-la-pollution-de-l-air-sante-publique-france-evalue-leurs-benefices-pour-la-sante>

Autre question : pour la fréquentation de ces espaces en ville : quid de strava metro ?

Précisions apportées après le webinaire par Mathieu Garel et Pascal Marchand :

Nous avons connaissance de plusieurs équipes qui ont pu avoir accès aux données strava metro ([ici](#)), c'est à dire aux traces brutes des participants (basiquement j'imagine un xy avec timestamp) plutôt que simplement les heatmaps que chacun peut facilement récupérer en ligne. L'idée derrière cet accès aux données est de favoriser l'aménagement pour la pratique de la marche/course et du vélo, et plutôt dans les zones urbaines. Mais il semble que certains espaces naturels aient aussi réussi à avoir accès à ces données sur leur espace (pour l'instant nous avons fait « choux blanc » alors que ces données seraient particulièrement intéressantes pour croiser avec les "traces" de nos animaux).

A noter aussi l'émergence d'opérateurs privés qui regroupent moyennant finances les traces collectées par des applications tierces sur une zone donnée pour les mettre à disposition de leurs clients, avec ou sans analyse fine de celles-ci (voir par exemple [citiprofile](#)). En parallèle, et notamment en lien avec le développement des sports de nature, se développe un outil qui lui-aussi agrège les traces de nombreuses applications tierces et les rend disponibles : il s'agit de l'outil [outdoorvision](#).

2 - Suite à la présentation d'Adrien Lambert : y-a-t-il des études sur l'aspect pratiques Activités de Pleine Nature = entrée favorable pour favoriser le respect de la nature et des aires protégées ?

Réponse d'Adrien Lambert : Un rapport assez synthétique sur le sujet des bénéfices liés aux sports de nature se trouve ici https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/project-result-content/0d6e1f37-4653-4688-8040-2ab49a74c57f/11257_BOSS_Stage1_Long_Report.pdf

Comment sensibiliser les plateformes qui diffusent les itinéraires ? certains traversent des espaces protégés et interdits (RNR)

Réponse d'Adrien Lambert : Pour le sujet concernant la sensibilisation de plateformes numériques, c'est un sujet complexe car on a des acteurs français qui acceptent pour partie de jouer le jeu du dialogue mais qui souhaitent qu'on leur fournisse des outils clés en mains (ce qui pose une question de moyens, et des acteurs européens ou internationaux qui sont beaucoup plus difficiles à contacter et qui représentent une grande part des usages). La clé réside à mon avis dans la capacité à se structurer en collectif multi-acteurs pour chercher à ouvrir la discussion.

Autre remarque sur ce sujet : Nous avons beaucoup de problème via les applis qui montrent les "parcours/traces" de qui n'empruntent pas toujours des sentiers balisés (notamment avec parfois des sentiers balisés "neige" différents sur un même territoire en période "hors neige" ou un accord de tracé exceptionnel lors d'une manifestation sportive). Les propriétaires (agriculteurs - pâturage) sont excédés car les pratiquants rentrent donc dans les estives clôturées. Certains menacent de ne plus accorder des conventions de passage. Comment peut-on avoir une action sur toutes ces applis pour indiquer les "bons itinéraires" sans que cela soit fastidieux et chronophage ?

Le CEN RA indique avoir également ce type de soucis (Visorando et autres applis collaboratives qui créent des nouveaux chemins), et pense que l'ensemble des gestionnaires sont concernés. Actuellement essaye de valoriser l'utilisation de l'appli MaRando (appli officielle de la FFRando), mais ça reste minimal comme communication face à ces applis très connues.

Le PNR Vercors indique que pour Visorando il est possible de contacter les auteurs des fiches et la plateforme est également assez réactive lorsqu'on les contacte (ils ont supprimé pour notre part des itinéraires qui devenaient dangereux). Mais pour les applis connectées il n'y a pas de solution non plus. Ce genre de réflexion serait intéressante à avoir.

L'OFB indique de son côté qu'un groupe de travail national est en cours de constitution pour y travailler. Des représentants de plateformes participeraient à ces travaux qui sont prévus pour 2025 et 2026.

ALPARC précise que dans le projet LiveAlpsNature (Interreg Alpine Space), des activités sont prévues qui concerneront l'harmonisation des données des espaces protégés (ex. règles et régimes de conservation) et la sensibilisation des plateformes digitales outdoor, afin de favoriser l'intégration de ces types de données par ces sujets. <https://www.alpine-space.eu/project/livealpsnature/>

Suite aux présentations de Mathieu Garel et Pascal Marchand

Quelles sont les connaissances de l'impact de la fréquentation sur la flore et les habitats ?

Réponse de Guillaume Terpereau – CBNA : A ce jour je dirais que nous avons plutôt des éléments qualitatifs, avec de l'érosion, de l'arrachage de pieds (cueillette, ou nettoyage de voies d'escalade par ex), du piétinement...

En lien avec la présentation de Juliette BURET :

Sur quelles bases/données ont été définies cette capacité maximale des zones de bivouac ? Avez-vous verbalisé les personnes qui n'avaient pas réservé leur place de bivouac ?

Refuges Sentinelles indique qu'un stage sur la pratique du bivouac dans le parc national des Ecrins sera conduit cette année en partenariat avec l'UGA. On travaillera sur certains hotspots de fréquentation ainsi qu'aux abords des refuges

La RNN Chastreix-Sancy indique également que le bivouac est interdit sur la réserve mais un travail é été mené avec les acteurs locaux pour créer des aires de bivouac aux alentours.